



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Vingt-Deux Décembre

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2014

Secrétaire de séance : Michel AUFFRET

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – J-L. GIRAUD- **Adjoints**

A. PELLEGRINO – S. BEURRIER - C. LUBRANO LAVADERA – A. RASKIN – E MENUT – N. PERRICHON – S. LELUIN – M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : W. DUBOSQ (pouvoir donné à C. LUBRANO LAVADERA) – G. BARRA (pouvoir donné à M. AUFFRET) – A. CELKA (pouvoir donné à S. LELUIN) – J. RAYNAUD (pouvoir donné à J-L GIRAUD) – J. HENSELER (pouvoir donné à E. MENUT) – A. STEPHAN (pouvoir donné à A. PELLEGRINO) - J. TOCQUER (pouvoir donné à M. BOUGE) – S. ALLEG (pouvoir donné à R. AUBAULT) - C. VELAY (pouvoir donné à A-M. GAUBERTI) – A. DUBOIS

**ACQUISITION DE TERRAINS CHEMIN DES TURQUIERES
REALISATION D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'actualiser la délibération n° 2013-11-04/002a du 4 novembre 2013 prise par la précédente équipe municipale qui avait alors décidé de procéder à l'acquisition de terrains chemin des Turkières pour la réalisation d'une aire de retournement. Les propriétaires concernés étaient :

- M. et Mme BEL Daniel, section I n°565a, contenance 52m²
- M. BERTRAND Claude, section I n°566c, contenance 113m²
- M. VELLA Serge, section I n°783c, contenance 9m².

La signature des actes notariés étant toujours en cours auprès de Me LETOUBLON, notaire à Nice, M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de renouveler son accord quant à l'acquisition de ces terrains pour un montant forfaitaire d'1€ chacun.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE CONTINUER** la procédure d'acquisition des terrains ci-dessus indiqués pour la réalisation d'une aire de retournement au bout du chemin communal des Turkières pour un montant de 1€ chacun,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les actes notariés après de Maître LETOUBLON, notaire à Nice.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE